



Prise de position sur l'évaluation des risques liés aux organismes vivants modifiés issus de l'impulsion génétique

L'impulsion génétique, ou « gene drive », permet de développer de nouveaux outils en réponse aux problématiques liées à la conservation et à la santé publique, telles que les maladies vectorielles et les espèces exotiques envahissantes, et que les approches actuelles ne parviennent pas à résoudre. La recherche en biologie de synthèse en étant encore qu'à ses débuts, et aucune évaluation sur le terrain n'étant prévue à moyen terme, les récents progrès scientifiques en matière de développement d'organismes génétiquement modifiés se heurtent à la question de la gouvernance et de la réglementation de ces technologies.

En effet, les travaux de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et autres forums chargés de la protection de l'environnement se concentrent sur la question du développement, mais aussi de l'évaluation et de la sécurité des organismes issus de l'impulsion génétique et des conséquences d'une éventuelle dissémination.

La décision CBD/CP/MOP/DEC/9/13 a instauré un forum en ligne et un Groupe spécial d'experts techniques dans le but d'épauler les réflexions des pays sur la pertinence des directives actuelles en matière d'évaluation des risques liés aux organismes issus de l'impulsion génétique. La décision demande à l'OSASTT d'établir « si du matériel d'orientation supplémentaire sur l'évaluation des risques est nécessaire pour : a) les organismes vivants modifiés » issu de l'impulsion génétique pour examen à CBD COP 15-MOP 10.

> suite à la page 2

Les délibérations de l'OSASTT et de la COP-MOP 10 doivent tenir compte des considérations suivantes :

Les risques devront être évalués au cas par cas

- Comme le souligne l'étude commandée pour évaluer l'application de l'Annexe 1 de la décision CP 9/13, les différentes technologies, méthodes et utilisations regroupées sous le terme de « l'impulsion génétique » varient énormément. Par conséquent, leurs profils de risques et bénéfiques potentiels sont aussi à nuancer. Il est donc impossible d'établir une conclusion générale applicable aux différentes méthodes et, avec un programme de recherche et développement qui évolue de manière extrêmement rapide, les résultats seraient probablement obsolètes avant même leur adoption par la CDB. À l'inverse, l'étude et les propositions de nombreuses Parties mettent en avant la nécessité d'adopter une approche au cas par cas pour évaluer les risques liés aux OVMs issus de l'impulsion génétique. Ces évaluations devront tenir compte de la spécificité de l'organisme libéré et de l'environnement récepteur.

Des outils et directives existent pour appuyer des évaluations précises des risques liés à l'impulsion génétique

- Comme l'ont observé de nombreuses Parties, l'étude commandée par la CDB, ainsi que plusieurs participants au forum en ligne et le Groupe spécial d'experts techniques (AHTEG), les méthodes actuelles d'évaluation des risques liés aux OVMs sont largement adéquates pour les organismes issus de l'impulsion génétique.
- Le plus souvent, les problèmes rencontrés ne relèvent pas des cadres réglementaires et autres directives applicables, mais plutôt d'un manque de moyens ou de données qui, dans certains contextes, font obstacle à la bonne exécution des dites cadres et directives.
- Les données manquantes peuvent être partiellement compensées à l'aide de comparateurs appropriés et approuvés par les chercheurs et législateurs. Les méthodes en place pour lutter contre les maladies vectorielles et les espèces envahissantes partageant de nombreuses caractéristiques, y compris les impacts, avec les techniques d'impulsion génétique, leurs données de base peuvent être exploitées pour enrichir les bases de données des nouvelles évaluations.

Le renforcement des capacités pour l'évaluation des risques est une priorité pour les Parties

- Les Parties au Protocole de Carthagène n'ont cessé de rappeler l'importance du renforcement des capacités pour les questions liées aux OVMs issus de l'impulsion génétique dans leurs transmissions d'information sur leurs



Prise de position sur l'évaluation des risques liés aux organismes vivants modifiés issus de l'impulsion génétique

besoins. Si les Parties reconnaissent la pertinence des méthodologies proposées pour l'évaluation des risques, nombreuses sont les préoccupations lorsqu'il s'agit des ressources et/ou des connaissances nécessaires (qu'elles soient juridiques, scientifiques, procédurales ou autres) permettant la mise en oeuvre de ces méthodologies.

- Principal organisme international en charge de la biodiversité et de la conservation, la CDB occupe une place centrale pour faciliter le renforcement des capacités. Le partage des connaissances, la formation et les diverses activités susceptibles de renforcer les capacités devraient donc être prioritaires.

Des ressources limitées que la CDB doit rendre efficaces

- Tous les efforts déployés sous l'égide de la CDB pour la mise au point de nouvelles directives dédiées à l'évaluation des risques liés aux OVMs de l'impulsion génétique peuvent être vains étant donné les travaux déjà menés à l'échelle nationale, et dans de nombreux contextes, sur le sujet et à l'échelle internationale, avec entre autres l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Redondance affecteraient les ressources de la CDB qui subit déjà une pression

considérable. Cette dernière devrait plutôt veiller à la bonne utilisation des moyens attribués aux travaux entrepris et répondre au besoin réel des Parties.

Pour répondre aux incertitudes et combler les données manquantes, une seule solution : poursuivre les recherches

- Comme indiqué plus haut, des données toujours manquantes affectent la capacité des Parties d'effectuer des évaluations des risques. Pour y remédier, il est important d'encourager la poursuite des recherches sur l'impulsion génétique.
- Toute politique ou mesure qui limite, de manière injustifiée, la recherche sur l'impulsion génétique, ou qui l'empêche d'être menée de manière responsable, pourrait compromettre les compétences des Parties d'effectuer des évaluations des risques. Ils seraient donc contre-productifs en veillant à ce que les applications de l'impulsion génétique soient étudiés, évalués et éventuellement déployés en toute sécurité.

Pour plus d'informations, visitez:
www.genedrivenetwork.org

